

Section locale commune de Bettembourg

**Monsieur le bourgmestre,
Madame, Monsieur les échevins,**

Par la présente nous vous prions de bien vouloir porter à l'ordre de jour de la réunion du conseil communal du 13 mars 2020 la motion suivante :

Motion 14**Le Conseil communal:**

Considérant que le collège échevinal a lancé une révision du règlement concernant les déchets avec pour objectif de réduire la production de déchets en responsabilisant les ménages de la commune.

Vu que le règlement concernant les déchets met aussi l'accent sur l'élimination adéquate des ordures et un recours accru au triage sélectif.

Considérant que pour pouvoir réduire leurs déchets, les ménages devraient non seulement optimiser leurs habitudes d'achat, mais aussi recourir au tri sélectif de leurs ordures.

Considérant que pour parvenir à une réduction des déchets non triés dans la commune, il y a lieu de recourir systématiquement aux récipients de tri sélectif en proposant aux usagers un confort d'utilisation élevé plus adapté à leurs besoins et à la configuration de leurs logements.

Vu que la commission des Finances et des Expertises a dans son avis du 25 février 2020 recommandé au collège échevinal « (...) l'emploi de poubelles encore plus petites, de 60 voire de 40 litres. »

Demande au collège échevinal :

- de se rallier à l'avis de la commission des Finances et des Expertises pour proposer aux ménages aussi des poubelles de 60 voire de 40 litres.

Les conseillers de la fraction LSAP

Roby BIWER, Guy FRANTZEN, Claude FOURNEL,
Sylvie JANSA, Patrick HUTMACHER, Marco ESTANQUEIRO